

*Les Brèves
De*

N°
2018 - 16

Schwenheim



Notre avenir, Ensemble à Schwenheim

www.paysdemarmoutier.eu

03 88 70 20 48

mairie.schwenheim@wanadoo.fr

Le mot du Maire



Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil municipal et moi-même vous présentons leurs meilleurs vœux de santé et de plénitude.

Lors des vœux de la municipalité du dimanche 14 janvier, auxquels vous étiez nombreux à participer (ce dont je vous remercie), j'ai évoqué les événements importants de l'année 2017 ainsi que ceux de l'année à venir, nous y reviendrons lors d'un prochain bulletin communal.

Notre village suit son bout de chemin tout en étant quelque peu perturbé par des restrictions financières. Qu'à cela ne tienne, il est important de continuer à aller de l'avant et de trouver les ressources nécessaires pour faire face à notre destin.

Je souhaiterais, en ce début d'année, remercier mes adjoints, les membres du Conseil municipal et tous ceux qui ont permis de voir aboutir les projets réalisés en 2017. Notre engagement, vous le savez, est de parfaire encore et encore notre formidable qualité de vie.

Je remercie également les employés municipaux pour leur collaboration et leur fort engagement et je les félicite pour le travail accompli en cette période particulièrement contrainte financièrement, due au désengagement de l'Etat envers les collectivités. Je remercie chaque administré de faire des efforts pour notre village, qu'il soit toujours plus beau et toujours plus propre. Je remercie enfin le monde associatif si dense et si impliqué, porteur de valeurs de solidarité et de partage.

Avec mon équipe, nous continuerons à gérer Schwenheim avec les valeurs que nous partageons tous, avec conviction et passion, avec audace, ambition et courage dans le respect de chacun et chacune d'entre vous.

A chaque jour ses joies mais aussi à chaque jour ses contradictions. Nous n'avons pas le droit de baisser les bras, notre devoir consiste à faire tout ce qui est possible dans les domaines qui nous sont impartis pour le bien-être et le bien-vivre ensemble dans notre proximité.

Pour ce faire, la commune a bien évidemment besoin de son armée de bénévoles qui soutiennent et animent tout ce qui gravite autour de nos nombreuses activités socioculturelles.

Je ne dirai jamais assez merci du fond du cœur à toutes les femmes et à tous les hommes qui se donnent sans relâche année après année au bénéfice des autres et leur dis tout simplement : « **Ne vous arrêtez jamais car nous avons tous grand besoin de vous** ».

Au seuil de la nouvelle année, il est de tradition de se congratuler et de se souhaiter de bonnes et belles choses. Je ne dérogerai pas à cette règle et vous adresse de tout cœur une belle année 2018, dans la paix, riche d'instantanés de bonheur, douceur harmonieuse. Je vous souhaite aussi, que tout aille très bien pour vous-même, vos enfants, petits-enfants et tous ceux qui vous sont chers.

Gabriel OELSCHLAEGER.

LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

I / Ressources Humaines – mise en place du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle ;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints techniques.

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents contractuels de droit public. Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

MAINTIEN DES MONTANTS DU REGIME INDEMNITAIRE ANTERIEUR

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **DECIDE** d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus.
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

2/ Contrat départemental de développement territorial et humain – territoire d'action Ouest

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le contrat départemental de développement territorial et humain – territoire d'action Ouest décrit ci-dessus.

3/ Mise aux normes de la salle polyvalente – approbation APD et avenant maîtrise d'œuvre

Mr le Maire propose à l'assemblée l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre de la Mise aux normes de la salle polyvalente. L'avenant ici présenté a un coût de 3 750€ HT. Le marché de base du 21 juin 2016 a un coût de 13 500€ HT. Soit un montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 17 250€ HT soit 20 700€ TTC.

Il présente ensuite aux membres du conseil municipal l'avant-projet définitif proposé par le cabinet Alain BENEDICK Architecture. L'estimation financière de l'opération se chiffre à un montant HT de 144 750€ pour un TTC de 173 700€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre pour 3 750€ HT
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif présenté ci-dessus
- **APPROUVE** l'estimation du projet arrêtée aux montants indiqués ci-dessus
- **AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande d'urbanisme
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4/ Programme de voirie 2017 – participation de la ComCom

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 Octobre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne et de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, la nouvelle Communauté fusionnée exerce jusqu'au 31 décembre 2017 la compétence « voirie » sur l'ancien périmètre de Marmoutier-Sommerau.

En 2017, devait être mené à son terme un programme pluriannuel de travaux de voirie élaboré et engagé par la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Compte tenu des contraintes importantes en termes d'organisation et de charge de travail post-fusion, les procédures de mise en concurrence des prestataires potentiels susceptibles d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux et, à fortiori, les mises en compétition des entreprises n'ont pu être menées dans des délais qui

auraient permis de clôturer le programme de voirie 2017 avant le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la ComCom restitue la compétence « voirie communale » aux Communes du périmètre Marmoutier-Sommerau.

Aussi, il a été proposé et acté en réunion des Vice-Présidents de l'intercommunalité, de verser aux Communes concernées par le programme de voirie 2017 précité les fonds qui leur permettront de financer lesdits travaux en 2018. Globalement, le montant est limité aux crédits restant disponibles à ce jour sur la ligne budgétaire destinée au financement des opérations de voirie, soit la somme de 318 854 €.

Les modalités de répartition entre les Communes concernées ont été négociées à l'occasion d'une réunion associant la ComCom et les Maires, qui s'est tenue le 29 novembre 2017.

Il est rappelé, d'autre part, qu'avant fusion, la ComCom de Marmoutier-Sommerau avait acté l'octroi de participations pour opérations comprenant des travaux de voirie réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale, avec apport financier de la ComCom ; à savoir :

- MARMOUTIER Rue de Lattre de Tassigny apport de 54 000 €
- SOMMERAU Rue du 21 Novembre à SINGRIST apport de 43 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- a) **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du programme de voirie 2017 telles qu'elles sont décrites ci-dessus,
- b) **ACCEPTE** le versement par la ComCom à la Commune de SCHWENHEIM de la participation mentionnée dans le tableau 1 ci-dessous, au titre du programme de voirie 2017
- c) **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

1 - PROGRAMME DE VOIRIE 2017		
COMMUNES	MONTANT OPERAION	MONTANT DES VERSEMENTS
SOMMERAU ALLENWILLER Rue d'Obersteigen	110 000,00 €	92 179 €
HENGWILLER Rue de Reinhardsmunster	90 000,00 €	75 419 €
LOCHWILLER Rue des Vignes	100 000,00 €	83 799 €
REUTENBOURG Rue des Jardins, Impasse des Vergers, Rue de la Kopp	60 000,00 €	50 279 €
SCHWENHEIM Rue des Vergers	18 000,00 €	15 084 €
SOMMERAU SINGRIST Rue de Reutenbourg	2 500,00 €	2 095 €
TOTAL	380 500,00 €	318 854,00 €

2 - OPERATIONS PROGRAMMEES SOUS MOA COMMUNALE AVEC PARTICIPATION COMCOM		
SOMMERAU-SINGRIST Rue du 21 novembre	53 000,00 €	43 000 €
MARMOUTIER Rue de Lattre de Tassigny	126 472,96 €	54 000 €
TOTAL	179 472,96 €	97 000,00 €

5/ Participation des communes - programme voirie pluriannuels 2015-2016.

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau permettent à l'intercommunalité de faire appel au fonds de concours des Communes membres en matière d'aménagement de voirie.

Cette possibilité est mise en œuvre notamment lorsqu'à l'occasion de travaux de voirie réalisés sur leur ban par la ComCom, les Communes demandent des prestations particulières, telles que les matériaux

utilisés, par exemple. C'est aussi le cas en matière d'aménagement des liaisons routières intercommunales où 50% de la charge résiduelle HT sont remboursés à l'EPCI.

Dans le cadre de l'exécution par la ComCom des programmes de voirie 2015 et 2016, doivent être prises en charge et versées à la ComCom les montants suivants calculés sur la base hors TVA des décomptes généraux et définitifs des travaux :

Programme voirie 2015 avec maîtrise d'œuvre externe :

- Lot 1 réaménagement de la rue de Birkenwald à Allenwiller et rue de l'Eglise à Birkenwald : 12 539,90 €HT.
- Lot 2 rue du stade à Marmoutier : 11 739,10 € HT
- Lot 3 rue des Vergers, rue de la Fontaine et rue de la Cote à Reutenbourg : 7 986,30 € HT
- Lot 4 rue du ruisseau Schwenheim : part de la commune 898,20 € HT.

Programme voirie 2016 :

- Lochwiller : part de la commune 43 117,50 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement à la ComCom du fonds de concours qui incombe à la Commune de SCHWENHEIM, pour le montant de 898,20€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE** l'ouverture des crédits nécessaires au budget 2018 de la Commune.

6/ Sécurisation de la rue Principale – autorisation accordées à Mr le Maire

En ce qui concerne l'opération de sécurisation de la rue Principale, Mr le Maire propose au conseil municipal l'avant-projet sommaire proposé par la société M2I pour un montant HT de 94 000€ soit 112 800€ TTC.

Il s'agit également, après présentation, d'autoriser Mr le Maire à solliciter les différentes demandes de subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire présenté, l'estimation du projet arrêtée aux montants indiqués ci-dessus. **SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la DETR et la subvention au titre de la dotation de solidarité communale auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le plan de financement est le suivant :

	HT	TVA	TTC
TRAVAUX :	94 000€	18 800€	112 800€
HONORAIRES :	5 488€	1 097.60€	6 585.60€
TOTAUX :	99 488 €	19 897.60€	119 385.60€

- Subvention DETR calculée sur la base de 99 488€
- Dotation de solidarité communale calculée sur la base de 99 488€.
- Fonds propres.
-

COMMUNIQUÉ

1/ Un **bac de récupération de piles usagées** est disponible en mairie aux horaires d'ouverture de celle-ci.

2/ il est rappelé aux **conducteurs des véhicules se garant sur les trottoirs** de la commune qu'ils doivent veiller à laisser un espace libre pour la circulation en sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

De plus, les véhicules stationnant à cheval sur le trottoir et la voie publique, de manière prolongée et exagérée sont verbalisables par les services de police.

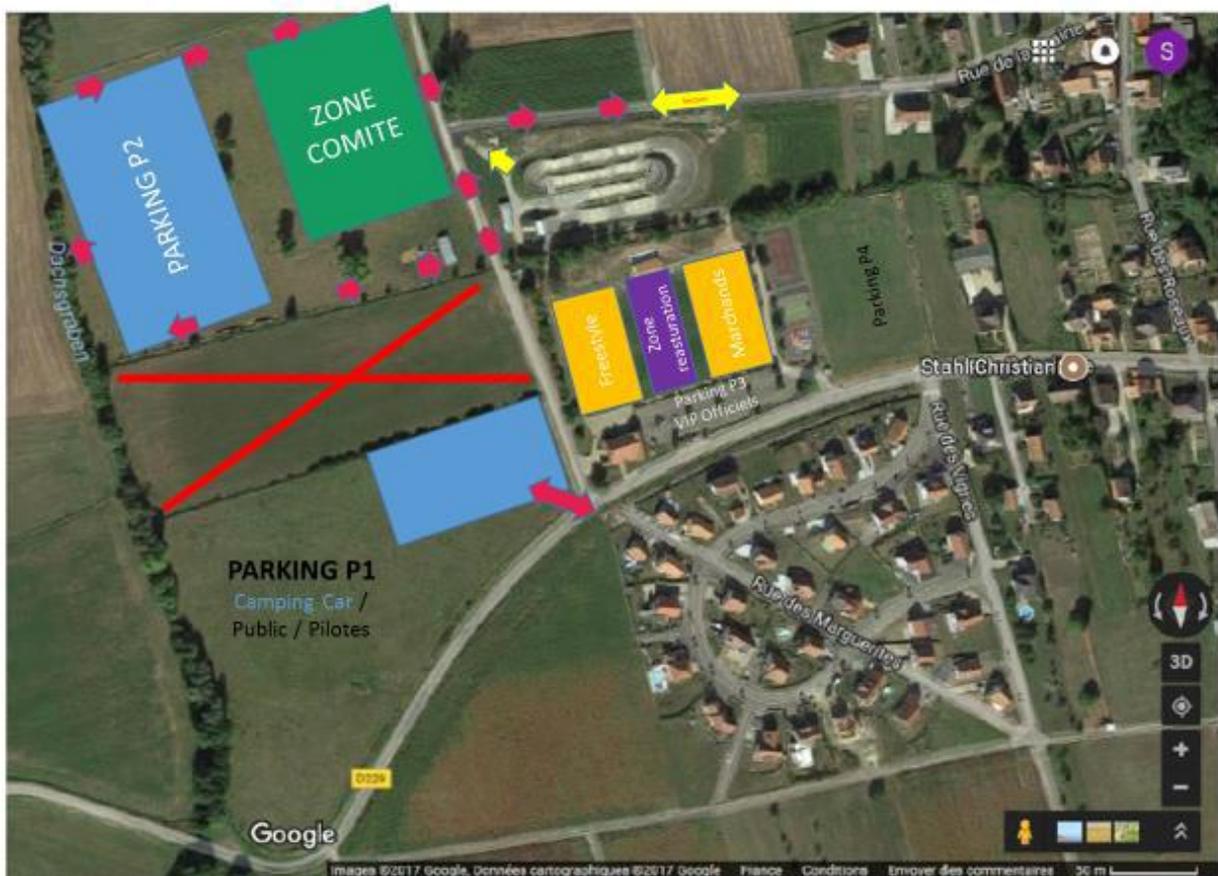
3/ Le **Trophée de France de BMX** se déroulera les 23 et 24 juin 2018 dans notre commune. C'est une épreuve sportive de niveau national avec plus de 800 cyclistes et 5000 spectateurs. L'installation de l'évènement débutera dans la semaine précédente (tribune 500 places, podium, chapiteaux, etc..).

La presse locale et spécialisée sera donc présente et notre village sera sous les feux des projecteurs durant ce week-end sportif.

La commune soutien l'évènement et fera tout ce qui est en son pouvoir pour participer activement au bon déroulement de celui-ci, tant au niveau sécuritaire (déplacement routier, parkings) que matériel (salle polyvalente, électricité, toilettes, stade de foot, etc..).

Les Schewinérois (es) sont bien évidemment cordialement invités à venir soutenir l'évènement et les jeunes cyclistes du village, durant ce week-end.

La zone de la manifestation sera organisée globalement de la manière suivante :



4/ A PROPOS du SIVOS

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 restitue la compétence scolaire aux communes de Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg et Schwenheim. Ainsi, il est constitué entre les quatre communes un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) dénommé "Les Jardins de l'Abbaye", à partir du 1er janvier 2018. Le SIVOS exerce, à la place des communes membres, les compétences suivantes :

- * Entretien, projets, constructions, aménagement, entretien et gestion des bâtiments et équipements scolaires.
- * Acquisition de terrains dans l'objectif de constructions de nouveaux équipements scolaires.
- * Organisation, gestion et fonctionnement des écoles existantes :
 - Acquisition, entretien et fournitures de matériel pédagogique, de fournitures et de mobilier
 - Organisation et gestion des activités développées dans le cadre scolaire (piscine, éveil musical...)
 - Gestion du personnel scolaire non enseignant (ATSEM, agents administratifs, secrétariat).

Le SIVOS est administré par un Comité syndical composé de 9 délégués titulaires et de 9 délégués suppléants. Pour la commune de Schwenheim, les deux délégués titulaires sont : M. José CAPINHA et M. Gabriel OELSCHLAEGER. Les deux délégués suppléants sont : M. Thierry HEID et M. Joseph LERCH.

Le Comité syndical a élu en son sein un Président et un Vice-président, ce sont respectivement :

Président : M. Aimé DANGELSER de Marmoutier, Vice-président : M. Gabriel OELSCHLAEGER de Schwenheim.

Le Bureau syndical est constitué des membres suivants :

* M. Aimé DANGELSER, président, M. Gabriel OELSCHLAEGER, vice-président, Mme Danièle EBERSOHL de Lochwiller, M. Yves GOETZ de Lochwiller, Mme Valérie RAUNER de Marmoutier, M. Frédéric GEORGER de Reutenbourg, M. Cédric HUSSER de Reutenbourg, M. José CAPINHA de Schwenheim.

Les recettes du SIVOS sont constituées par les contributions des communes, des emprunts, de subventions ou toute autre ressource. Les dépenses de fonctionnement seront réparties entre les communes au prorata du nombre d'élèves habitant chaque commune au 1er janvier. Les dépenses d'investissement seront réparties entre les communes au prorata du nombre d'habitants résultant du dernier recensement communal. Les trois bâtiments de l'école primaire de Marmoutier, ainsi que le matériel et le mobilier existant, sont transférés au SIVOS, ainsi que tous les contrats (assurance, emprunts, maintenance...)

Pour 2018, le budget s'établit de la façon suivante :

- * Dépenses de fonctionnement : 354 112 €
- * Recettes de fonctionnement : 354 112 €
- * Dépenses d'investissement : 206 672 €
- * Recettes d'investissement : 206 672 €

La quote-part pour Schwenheim, pour l'année 2018 est la suivante :

- * Fonctionnement : 62 400 € soit 960 € par élève pour 65 élèves
- * Investissement : 36 425 € soit 47 € par habitant pour 775 habitants
- * Total : 98 825 €

Pour mémoire, l'allocation de compensation versée par la ComCom du Pays de Saverne est de : 78 521 € soit 20 304 € en défaveur de Schwenheim. En ce qui concerne les remboursements des emprunts pour 2018, les montants sont les suivants : Intérêts : 28 500 € et Capital : 162 000 €.

Remarque : Il faut noter que trois prêts seront clos respectivement après 2020, 2021 et 2022.

ACTIONS EN COURS

A/ Une commission communale travaille actuellement sur l'élaboration du budget communal 2018. L'idée maitresse est bien de maîtriser le budget, de se contraindre à des dépenses utiles et strictement nécessaires. Cependant, dans le contexte actuel:

- suppression de la taxe d'habitation par tranche et l'incertitude induite par les compensations (ou pas, ou à quelle hauteur) de l'état,
- Le changement de COMCOM et donc le nouveau taux de prélèvement fiscal ainsi que les compensations financières induites par la perte de compétences de celle-ci (école, routes, etc..).

L'élaboration du budget n'est pas aisée et il est nécessaire de garder des marges de manœuvre. Néanmoins, le budget définitif devrait être présenté et proposé au vote du conseil municipal au mois d'avril 2018.

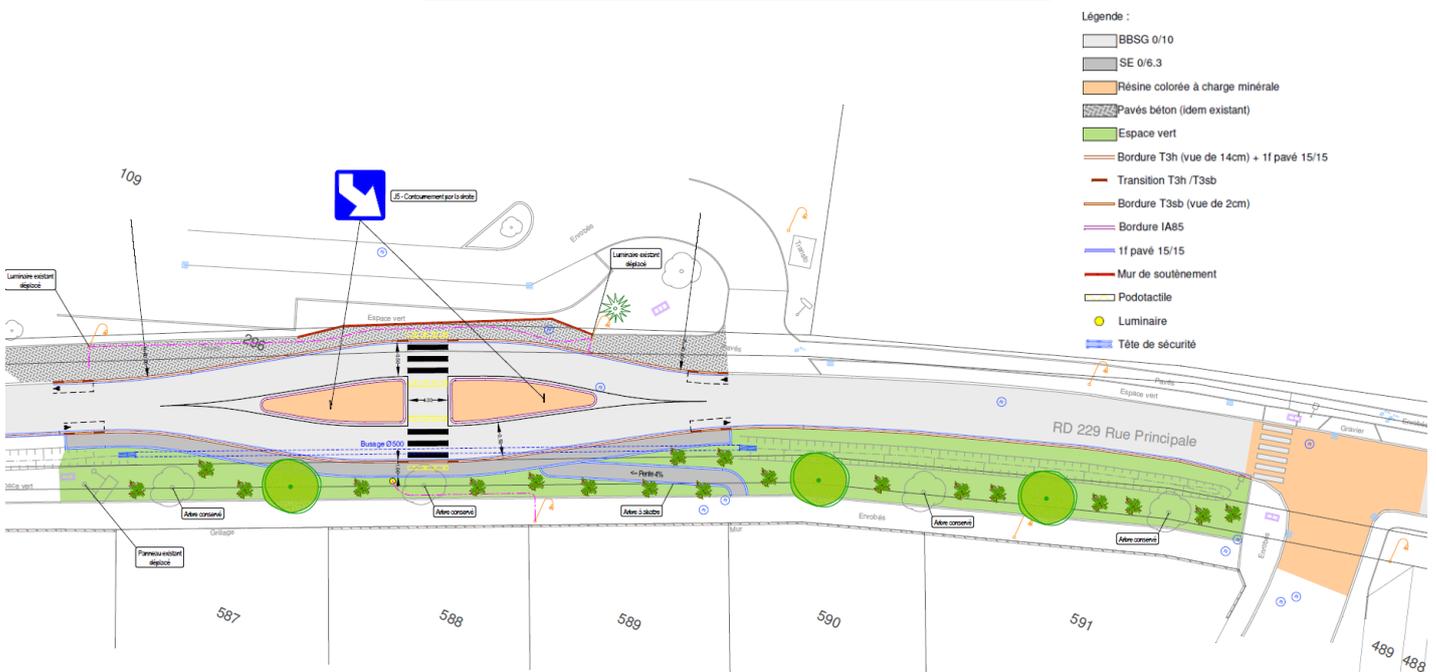
B/ La fibre optique déployée dans notre commune sera complètement opérationnelle en mai 2018. Il est rappelé qu'il est nécessaire de se rapprocher des opérateurs pour l'installation des boxs individuelles.

C/ Le remplacement du réseau d'eau potable par le SDEA est prévu en mai 2018 pour une période de 2 mois et concerne la rue principale (entre la rue du ruisseau et la rue des roseaux).

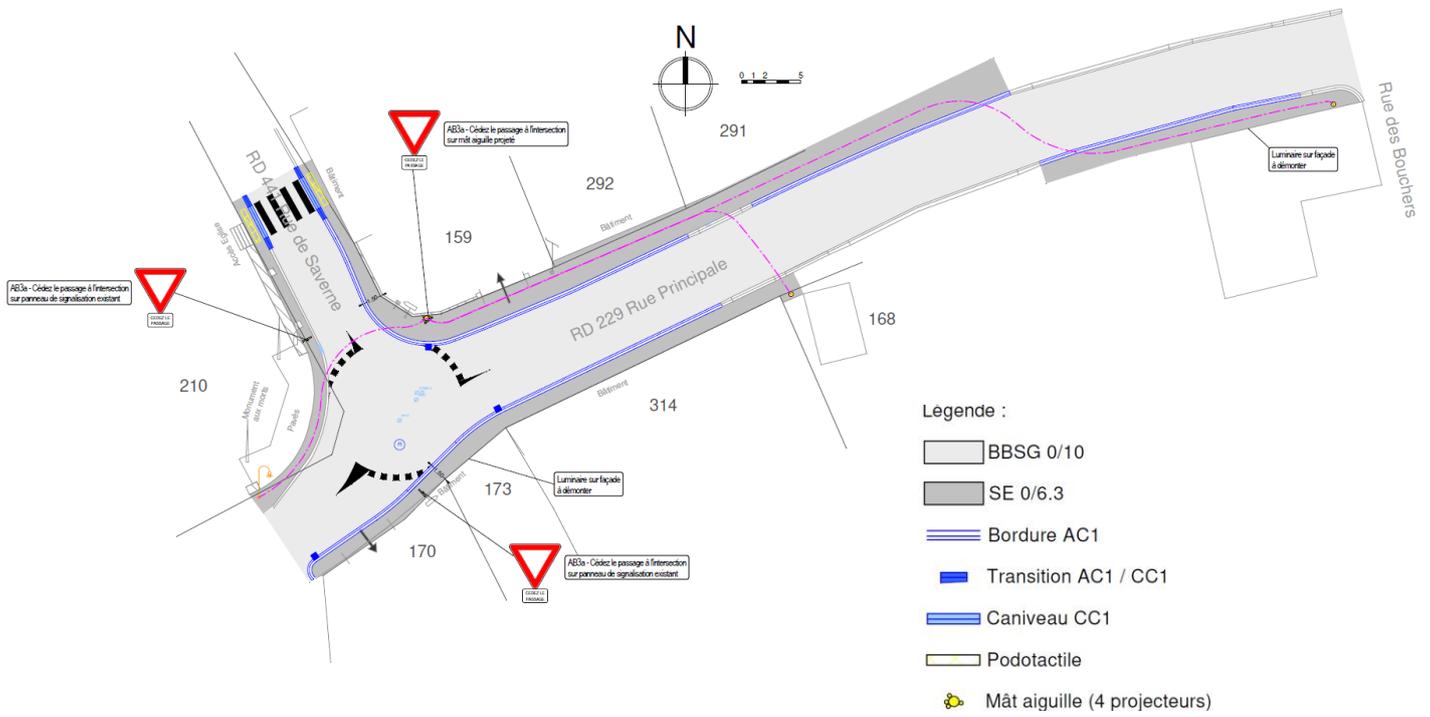
PROJET de SECURISATION du VILLAGE

Le 17 AVRIL 2018 : Réunion publique à 19h30 à la salle pour présenter les projets ci-dessous

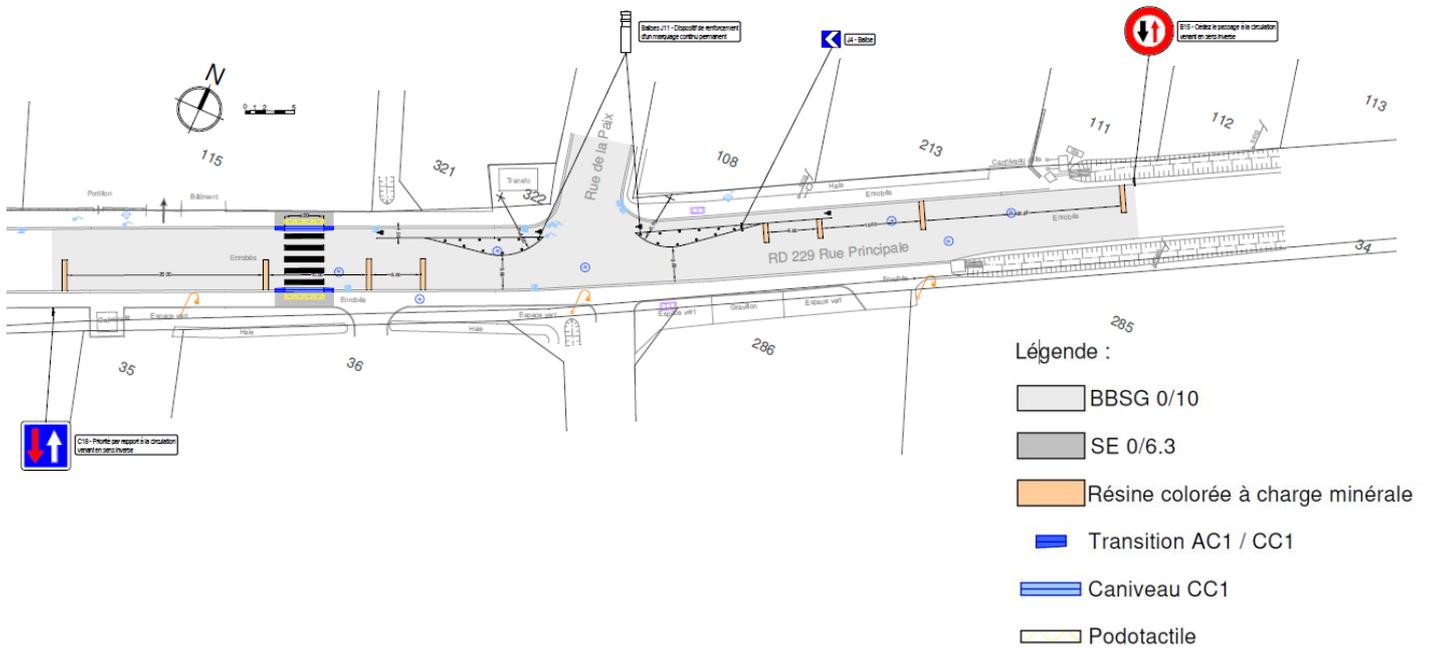
AMENAGEMENT ENTREE MARMOUTIER



AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE



AMENAGEMENT ENTREE FURCHHAUSEN



AVRIL

10 AVRIL 2018 : Réunion préparatoire à la journée citoyenne à 19h30, à la salle polyvalente.

14 AVRIL 2018 : Journée citoyenne. Rendez-vous est donné aux bénévoles à 08h30 à la salle polyvalente.

17 AVRIL 2018 : Réunion publique à 19h30 à la salle polyvalente concernant 2 projets majeures pour le village :

- Sécurisation routière de la rue principale,
- Mise aux normes de la salle polyvalente.

19 AVRIL 2018 : Assemblée générale de l'Association Foncière à 20h à la salle polyvalente.

20 AVRIL 2018 : Soirée certificat d'étude des années 60 à 18h00 à la salle polyvalente. Les inscriptions sont à renvoyer à la Mairie avant le 06 avril 2018.

25 AVRIL 2018 : DON du SANG

MAI

08 MAI 2018 : Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

09 MAI 2018 : VELOFESCHT organisé par le VCUS.

13 MAI 2018 : Concours des jeunes cyclistes

25 MAI 2018 : Réunion publique de l'association « PRO PATRIA » en préparation de la cérémonie de ravivage de la flamme en 2019 sous l'Arc de Triomphe à Paris.

JUIN

15 JUIN 2018 : Fête de la musique organisée par le FCS avec les « SHEERDOOR », les « SIXTY SEVEN » ainsi que d'autres artistes.

17 JUIN 2018 : Marché aux puces.

23 et 24 JUIN 2018 : Trophée de France de BMX (affiche de l'évènement en fin de bulletin).

JUILLET

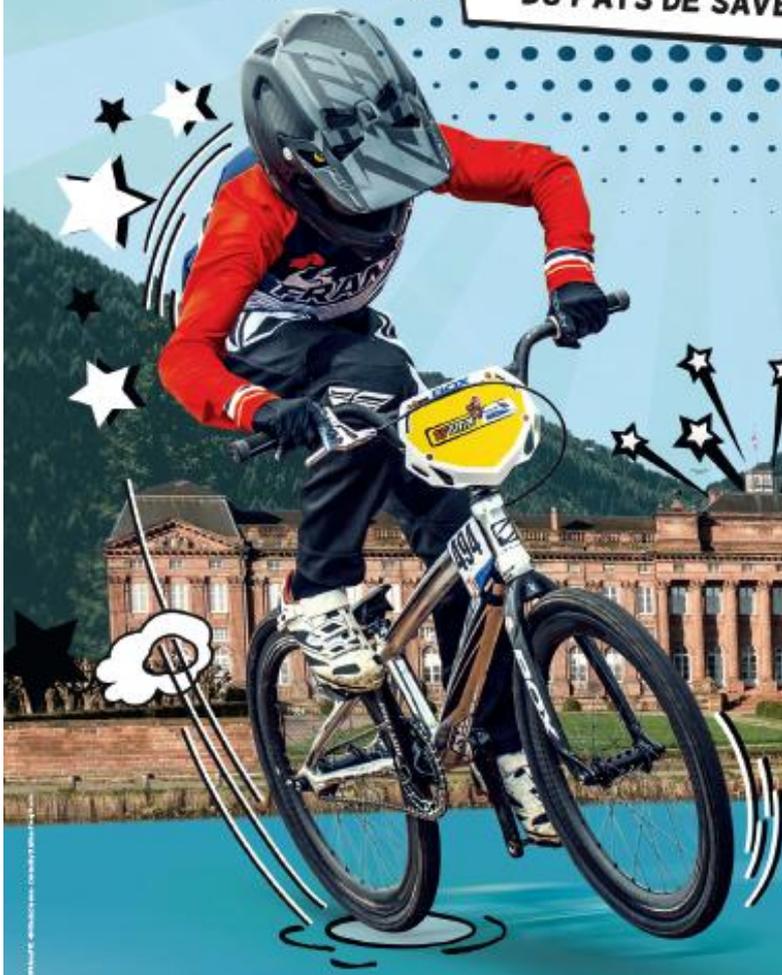
05 JUILLET 2018 : Fête d'été de la récré des enfants, organisée par l'association « A petits pas... ».

13 JUILLET 2018 : Fête nationale et distribution des WAECKE.



TROPHÉE DE FRANCE BMX

SCHWENHEIM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE



23-24
JUIN 2018

